

Qu'est-ce qu'un crédit de caisse ?

Définition	<p>Un crédit de caisse (ou crédit en compte courant) est un crédit à court terme, généralement d'une durée indéterminée, prévu pour financer les besoins en fonds de roulement, autrement dit pour financer des créances sur clients et/ou des stocks tournants.</p> <p>Le crédit de caisse sert de relais en cas de déficits temporaires de liquidités résultant d'un décalage dans le temps entre les dépenses et les recettes.</p> <p>Un crédit de caisse prend la forme d'une ouverture de crédit ou d'un dépassement autorisé sur le compte à vue. Les prélèvements et versements se font dans la limite de crédit autorisée. Aucune justification n'est requise pour le recours à un crédit de caisse.</p> <p>Un crédit de caisse peut être accordé en EUR et parfois aussi en devises étrangères. Il peut alors être prélevé dans une ou plusieurs devises.</p>
Groupe cible	Les indépendants, les personnes exerçant des professions libérales et les entreprises (PME et grandes entreprises), les organismes publics.
Montant	<p>Le montant minimum d'un crédit de caisse diffère d'une institution à l'autre, mais s'élève généralement à un minimum de 2.500 EUR.</p> <p>Certaines institutions offrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une possibilité de réduction complète ou partielle du plafond; - un plan saisonnier prévoyant une variabilité de la limite de crédit selon un plan contractuel déterminé.
Durée	Un crédit de caisse a généralement une durée indéterminée . Cette durée peut toutefois être limitée; l'échéance étant alors reprise au contrat.
Taux d'intérêt	<p>L'intérêt se compose d'un taux de base (qui peut être adapté par la banque en fonction de l'évolution des taux du marché) auquel s'ajoute une marge.</p> <p>Les intérêts sont calculés par jour sur l'encours de crédit et sont perçus tous les trois mois après échéance du terme.</p> <p>Les commissions sont calculées par jour et sont perçues tous les trois mois.</p>
Autres coûts	<p>Les coûts liés à un crédit de caisse sont composés du taux et de différents éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une commission pour la mise à disposition des fonds, généralement calculée sur la base de la ligne de crédit telle qu'accordée à l'ouverture du crédit; - une commission de dépassement, si le prélèvement dépasse la limite de crédit initialement autorisée (une autorisation de la banque est nécessaire à cet effet); - parfois, des coûts de dossier sont imputés pour la confirmation, la modification, l'annulation du crédit et/ou des sûretés.
Sûretés	<p>En principe, toutes les formes de sûretés sont envisageables et elles sont fixées en fonction du profil de risque du client, de la transaction et du contexte économique.</p> <p>Les sûretés les plus fréquentes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'hypothèque - le nantissement sur fonds de commerce - le mandat hypothécaire - le cautionnement - le nantissement de titres ou de dépôts <p>ou une combinaison de plusieurs de ces sûretés.</p>
Avantages	- Le crédit de caisse est prélevé sur le compte à vue . Les montants qui sont versés sur ce compte viennent en déduction du montant prélevé. Le crédit de

	<p>caisse est disponible en permanence (s'il s'agit d'un crédit de caisse pour une durée indéterminée).</p> <ul style="list-style-type: none">- Aucune justification ou notification préalable n'est requise pour utiliser le crédit.- L'intérêt est imputé par trimestre sur les montants effectivement utilisés.- Un crédit de caisse peut se révéler plus avantageux qu'un crédit fournisseur s'il est prévu une remise pour un paiement comptant.
--	--